

## FICHE ACTION - INONDATION

ACTION	RESPONSABLE	INTERVENANT
Activation du P.P.M.S	CHEFCRI	
Couper les sonneries	RESACLO	Agent d'accueil
Couper le gaz et l'électricité	RESACLO	Responsable maintenance et Chef de cuisine
Consulter régulièrement le courrier électronique pour recevoir d'éventuelles directives du rectorat	CHEFCRI	Secrétaire
Consulter les sites de veille sur le niveau des crues	CHEFCRI	
Définir une procédure pour le retour des élèves dans leurs familles. Prendre en compte les perturbations sur le trajet des élèves, la présence ou non des parents au domicile et l'éventuelle perturbation sur le trajet des parents	CHEFCRI	
Définir la conduite à tenir pour les jours suivants. Ouverture ou fermeture de l'établissement ?	CHEFCRI	
Prévenir les familles de la procédure de retour au domicile et les informer de la situation future (sur ordre du CHEFCRI). Prendre en compte les perturbations de trajet de l'élève, la présence ou non des parents au domicile et l'éventuelle perturbation sur le trajet des parents	RELIFA	Assistants d'éducation
Autoriser le départ des élèves	CHEFCRI	
Contrôle du départ des élèves – Si un élève part seul, noter l'identité et l'heure du départ	RELIFA	Assistants d'éducation
Désactivation du P.P.M.S après le départ du dernier élève	CHEFCRI	Secrétaire
Si besoin, mise en place d'une cellule psychologique	CHEFCRI	

**Nota : Une fois le P.P.M.S déclenché, les adultes ne sont autorisés à quitter l'établissement qu'avec l'accord du CHEFCRI.**

**La décision de fin d'alerte est prise par les autorités (Ministre ou préfet) et transmise au chef d'établissement par la gendarmerie, téléphone, radiodiffusion, signal national de fin d'alerte.**